

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE
L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT

N° Spécial

20 septembre 2017

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

 N° Spécial DRIEA du 20 septembre 2017

SOMMAIRE

Décision	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDE- PARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT	Page
DRIEA	07.09.2017	Décision portant déclaration d'inutilité, de désaffectation, de déclassement et de remise au service France Domaine pour aliénation, des emprises propriété de l'Etat, situées sur la commune de Chatenay-Malabry cadastrées section AS numéro 310, 311, 312, 313 et 314	3



PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement

Direction des Routes Île-de-France Bureau des Affaires Foncières 01 46 76 87 13

Décision du 0 7 SEP. 2017 rtant déclaration d'inutilité, de désaffectation, de déclassement, et de remise au service France Domaine pour aliénation, des emprises propriété de l'État, situées sur la commune de Chatenay-Malabry cadastrées section AS numéro 310, 311, 312, 313 et 314.

Le Préfet des Hauts-de-Seine Officier de la Légion d'honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.3211-1, et suivants,

Vu le décret n° 2004-374 du 29/04/2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action de l'État dans les régions et les départements,

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine,

Vu l'arrêté MCI du préfet des Hauts-de-Seine n° 2016-58 du 5 septembre 2016 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'État pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,

Vu la Décision de la DRIEA IF n° 2017-672 du 22 juin 2017 portant subdélégation de signature pour les matières exercées pour le compte du Préfet des Hauts-de-Seine, à Monsieur Éric TANAYS, Adjoint au directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement, Directeur des routes d'Île-de-France,

Considérant que les parcelles cadastrées section AS numéro 310, 311, 312, 313 et 314 ne remplissent plus au jour de la présente décision les conditions d'appartenance au domaine public routier de l'État,

Décide:

Article 1er

Les parcelles énumérées ci-dessous, situées sur la commune de Chatenay-Malabry sont déclarées inutiles à la DiRIF, désaffectées et déclassées du domaine public routier national :

- section AS n° 310 pour 129 m²
- section AS n° 311 pour 203 m²
- section AS nº 312 pour 021 m²
- section AS n° 313 pour 129 m²
- section AS n° 314 pour 132 m²

Article 2

Les parcelles désignées à l'article 1er sont remises au service France Domaine pour cession.

Article 3

La Direction des Routes Île-de-France est chargée d'assister le Préfet des Hauts-de-Seine ou son représentant aux formalités de remise et de cession des biens immobiliers désignés à l'article 1.

Article 4

Cette opération de désaffectation et de déclassement prendra effet à la date de la publication de la présente décision au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à CRETEIL, le

0 7 SEP. 2017

Pour le Préfet, et par délégation,

Pour le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement Île-de-France,

Pour le Directeur Régional et Interdépartemental adjoint, Directeur des Routes d'Île-de-France,

L'Adjointe au directeur des routes, Responsable du service de modernisation du réseau,

Nathalle DHGRYSE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale Cellule CRD - DA - RAA

> 167/177, Avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture adresse Internet :

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex
Courriel: courrier@hauts-de-seine.gouv.fr
Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21.21
Adresse Internet: http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/